

tré qu'au centre pour rayonner ensuite à la circonférence. Nous pourrions citer telle grande ville qui comptait il y a peu d'années encore parmi celles où l'esprit public avait le plus d'énergie, et où cet esprit s'endort presque complètement à l'heure qu'il est entre un paquet de tabac et un pot de bière.

» S'il n'en est pas partout de même, si toutes les localités ne se sont pas laissées aller aussi complètement au désir secret de ceux qui nous gouvernent, c'est qu'il s'est trouvé dans quelques-unes des hommes de bonne volonté pour résister au courant. Ces hommes sont ceux qui ont fondé la presse honnête des départements, c'est-à-dire les journaux patriotes.

» Il faut à la province des journaux pour avoir des discussions vives, passionnées, qui tiennent en éveil l'opinion. Ceux de Paris, si bien faits qu'ils soient, n'ont pas à un degré suffisant le pouvoir de passionner les provinces; il faut y ajouter un travail local; il faut que toute localité ait sa feuille publique, et que la feuille publique ait l'art d'agiter les esprits du milieu où elle se produit.

» Cette dernière condition n'est pas chose facile; car nous avons vu des feuilles de province fort bien faites, et qui cependant n'ont pas pu se soutenir par les populations auxquelles elles s'adressaient. Mais de ce que ce n'est pas chose facile, ce n'est pas non plus chose impossible. Les hommes de bonne volonté, les patriotes de province, doivent donc s'efforcer de créer des organes de publicité ou de soutenir ceux qui sont créés. Tenir éveillée l'opinion publique sur les actes du gouvernement, sur le mal qu'il pourrait empêcher, sur le bien qu'il pourrait faire, c'est là, certes, un grand service à rendre à la société, et il est grandement à souhaiter que partout les hommes honnêtes et énergiques s'imposent le devoir d'appeler constamment la pensée des populations sur la chose commune au moyen d'écrits périodiques.

» Mais, indépendamment de cette obligation de tenir l'opinion en éveil, il est nécessaire que l'esprit ne s'abâtardisse pas, que l'intelligence ne devienne pas stérile. Or, rien de meilleur que des journaux pour exciter et féconder l'intelligence. C'est une tribune ouverte aux élaborations intellectuelles de beaucoup d'hommes qui, sans cela, ne songeraient qu'à leurs affaires particulières. L'intelligence d'ailleurs ne se développe que par l'exercice, et les journaux de province seraient un excellent motif d'exercice intellectuel. Une nation n'est jamais assez riche sous le rapport spirituel, et l'œuvre dont nous parlons, entreprise d'une manière plus générale, augmenterait singulièrement les richesses intellectuelles de notre France.

» Ensuite, comme on ne développe pas l'intelligence pour elle-même, mais pour qu'elle soit utile en résolvant les grands problèmes sociaux qui sont comme providentiellement posés à chaque époque, à chaque génération, elle aurait aujourd'hui un noble et vaste champ d'exercice.

» Les grands journaux de Paris, entraînés par la nécessité de discuter pied à pied les œuvres du gouvernement et de tenir le public au courant de tous les faits qui ont lieu dans le monde, ne peuvent guère tenter la solution des problèmes sociaux qui sont posés aujourd'hui. Il faudrait beaucoup plus de temps que n'en laisse aux écrivains de ces journaux la polémique quotidienne. Mais la presse de province a plus de loisirs, et c'est elle qui pourrait le mieux se livrer à l'étude des théories de réorganisation sociale, ou à l'appréciation de celles qui sont déjà proposées et en cours de propagation.

» Ce qu'on demande à la presse de province a déjà été fait ou essayé par un certain nombre de feuilles; mais cela ne paraît pas avoir été fait d'une manière assez étudiée, assez suivie. Généralement, on se tient trop à la surface des questions; il semble qu'on n'en ose dépasser le seuil, de peur de ne savoir plus comment en sortir. En ceci ce n'est pas l'intelligence qui fait défaut, c'est tout simplement la volonté. Quand on veut, on peut. Il serait bien singulier que les problèmes dont on attend si impatientement la solution ne pussent être résolus par une génération aussi fière de sa capacité qu'est la nôtre.

» Sa capacité est réelle; qu'elle n'enfouisse donc pas le talent qui lui a été confié, car jamais problèmes plus grands, plus dignes de passionner l'intelligence, ne furent posés. En effet, toutes choses ayant été mises en question en ce siècle-ci, il s'agit de prononcer sur toutes choses. Questions religieuses et morales, questions politiques et économiques sont à résoudre. Il ne s'agit donc plus de tourner autour, il y a assez long-temps qu'on fait ce manège; il faut s'armer de courage et entrer au cœur des choses.

» Il y aurait à faire cela un grand nombre d'avantages: ce serait d'abord rendre service à la société par la recherche des vérités nécessaires; ce serait ensuite pousser les intelligences vers les études sérieuses. Enfin l'on s'attacherait plus sûrement les esprits sérieux, lesquels sont quelque peu fatigués des banalités dont tous les partis,

sans faire grâce au nôtre, vivent depuis seize ans et plus.

» Nous répétons que la tendance à étudier les grandes questions du jour se manifeste dans la presse de province. C'est un bon signe. Aussi nous proposons-nous de faire une revue de tous les journaux patriotes des départements, autant pour faire notre profit des bonnes idées que nous ne manquerons pas d'y rencontrer que pour contribuer à les répandre.

» Car le premier devoir des hommes de progrès, des patriotes sincères, c'est de donner, dans la mesure de leurs forces, l'air et la lumière à toute idée bonne qui se produit, comme aussi c'est leur devoir de ne jamais manquer de combattre toute idée mauvaise qui pourrait avoir cours dans le peuple.

Le même journal, après avoir fait l'analyse du discours de M. Berville à la rentrée de la cour royale de Paris, continue ainsi:

» Les fouriéristes défendent ce que l'orateur du ministère public appelle « l'innocente rêverie de Fourier; » les communistes répondront, s'il leur plaît, à ce qui a été dit de leur « moins innocente rêverie. » Pour notre compte, nous dirons de ce discours qu'il vaudrait peu qu'on s'en occupât, s'il n'était dans sa généralité l'expression du sentiment de cette portion de la classe supérieure qu'on trouve toujours prête à dire qu'il y a quelque chose à faire, et qui, à tout projet de réforme, répond toujours par une fin de non recevoir. Au lieu d'imiter « le navigateur qui, contrarié par les vents dans sa direction, cherche la direction qui l'approchera davantage du port, » M. Berville et tous ceux qui disent comme lui n'imitent guère que le vent qui contrarie le navigateur.

» M. Berville ne veut pas qu'on dise que l'homme est exploité par l'homme. « C'est une expression indécente et outrée, » dit M. l'avocat-général. Mais on a déjà dit à M. l'avocat-général qu'il trouverait probablement l'expression juste et décente, si, au lieu d'être de la classe qui commande au travail, il était de celle qui fait le travail.

» Voyons cependant s'il est vrai que l'expression manque de justesse, appliquée à notre état social.

» Que sont, en réalité, les ouvriers aux mains des grands industriels et des grandes compagnies? De purs instruments, et pas autre chose, au moyen desquels on fait des bénéfices. Quand une compagnie se forme pour soumissionner un chemin de fer, par exemple, est-ce dans le but de rendre service à la société en créant une voie nouvelle, ou de rendre service aux travailleurs en les occupant? Pas le moins du monde. Les capitalistes n'ont pas encore poussé le cynisme jusque-là; ils font tout simplement appel aux capitaux, en promettant de gros bénéfices. Or, sur quoi ces bénéfices seront-ils et sont-ils d'ailleurs réalisés? Sur les ouvriers tout d'abord, puis sur les consommateurs, c'est-à-dire sur les ouvriers encore pour une bonne partie. Le travailleur est donc bien pour l'entrepreneur son premier moyen, son instrument de fortune, et conséquemment dire que l'homme exploite l'homme, c'est constater un fait réel; ce n'est donc pas l'expression de ce fait qui est indécente, mais bien la réalité.

» M. Berville dit que la loi punit aussi bien la coalition des maîtres que celle des ouvriers. M. Berville, tout magistrat qu'il est, se trompe fort. La loi est fort douce aux maîtres et fort dure aux ouvriers, et les tribunaux sont encore plus doux aux maîtres et plus durs aux ouvriers. Si bien que, lorsque M. Berville a dit aux membres de la cour qu'ils ne permettraient pas que les maîtres conspirassent pour acheter le travail à vil prix, il n'a pu vouloir que donner une leçon aux juges et au parquet lui-même. Si ce n'est pas là une leçon, la politesse nous défend de dire ce que c'est.

» Nous venons de voir que M. le premier avocat-général faisait erreur en parlant de la loi sur la coalition. Jusqu'à un certain point on peut comprendre qu'elle ait pu échapper dans ce discours. Mais il en est une autre que M. Berville ne parviendrait pas facilement à justifier. Ce magistrat a écrit en toutes lettres qu'une institution récente assure à l'ouvrier, dans ses différends avec les maîtres, DES JUGES DE SA CONDITION ET DE SON CHOIX. Nous ne voudrions pas cesser d'être polis, mais nous ne trouvons pas autre chose à répondre à cela que: *C'est pas vrai, ça n'est pas vrai!*

» C'est de l'institution des conseils de prud'hommes qu'il s'agit. Or, il n'est pas vrai, dans ses différends avec ses maîtres, l'ouvrier trouve là des juges de sa condition et de son choix. L'ouvrier n'est ni éligible ni électeur; il n'est pas plus représenté là qu'à la chambre des députés moins, encore peut-être, attendu qu'il y a dans ces conseils des juges qui sont en même temps parties, en ce sens que leur intérêt est toujours opposé à l'intérêt de l'ouvrier. En un mot, les conseils de prud'hommes sont composés de maîtres en majorité, et la minorité (cinq sur sept) se compose de chefs d'atelier, c'est-à-dire d'agents de maîtres et d'ouvriers patentés, c'est-à-dire, aux termes de la loi, d'entrepreneurs à façon, occupant eux-mêmes des ouvriers.

» Donc, dire que l'ouvrier a des juges de sa condition et de son choix, c'est montrer par trop d'ignorance d'un fait qu'un magistrat ne doit pas ignorer. Et si ce n'est ignorance, qu'est-ce donc?...

» Il faut donc retrancher les prud'hommes de la série des progrès dont M. Berville se montre si heureux; il faut même dire que les prud'hommes tels qu'on nous les impose sont un pas en arrière.

» Mais voyons la manière dont M. l'avocat-général envisage la théorie de l'association dans le travail.

» M. Berville commence par reconnaître que l'idée est digne d'attention, et finit par dire qu'elle n'en est guère digne, puisqu'elle n'est pas réalisable. Et pour prouver qu'elle n'est pas réalisable, l'orateur du ministère public a répété, qu'il nous permette de le lui dire, toutes les pauvretés à l'usage de la section d'économie de l'Académie des sciences soi-disant morales et politiques.

» Ces pauvretés ne valent pas qu'on les discute, parce qu'aucune école n'a proposé comme remède sérieux l'association des ouvriers à l'entreprise du maître. Quelques publicistes ont dit, et l'Atelier a répété une fois que la chose pourrait se faire jusqu'à un certain point, mais que là n'était point le vrai remède.

» Ce remède, où est-il? en quoi consiste-t-il? Voilà ce que demande M. Berville. « Donnez-nous des idées pratiques et non des systèmes; venez à nous avec des idées éprouvées, et non avec des hypothèses. »

» Eh bien! l'Atelier est en mesure de satisfaire M. Berville; il peut lui donner des idées mises en pratique, et non des systèmes; des idées éprouvées par une longue et heureuse expérience, et non des hypothèses. L'Atelier ne peut pas en porter la preuve matérielle à M. Berville; mais s'il a vraiment à cœur de s'assurer que l'association dans le travail est chose possible, l'Atelier se fera un véritable plaisir d'indiquer à ce magistrat où il pourra s'éduquer pleinement. Cela pourra lui fournir pour l'année prochaine le texte d'un discours plus substantiel, et dans lequel il pourra le moins indiquer un progrès de meilleur aloi que l'institution prétendue qui donne à l'ouvrier, dans ses différends avec les maîtres, des juges de sa condition et de son choix.

Paris, le 17 novembre 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Les journaux légitimistes publient la lettre suivante, qui vient d'être adressée par M. de Châteaubriand à M^{me} la comtesse de Chambord:

« Madame, une lettre de M. le comte de Chambord m'avait annoncé tout son bonheur.

» Je me retire ordinairement devant les prospérités: elles sont hors de ma compétence.

» Je ne puis cependant me taire cette fois.

» Recevez, je vous en supplie, madame, les vœux d'un homme qui n'a pas cessé un moment d'espérer ce qu'il voit aujourd'hui s'accomplir.

» Il ne peut s'empêcher de pousser un cri de joie qu'il vous remercie d'avoir arraché de son sein. CHATEAUBRIAND. »

— La réunion des actionnaires du chemin de fer de Fampoux à Hazebrouek a eu lieu le 14 de ce mois, et il y a été décidé à l'unanimité moins trois voix que la société constituée pour construire ce chemin serait dissoute. Cette société, en garantie de l'exécution de ses engagements, avait versé au trésor un cautionnement de quinze cent mille francs. Ces engagements n'ayant point été tenus, il semblerait que le cautionnement devrait rester la propriété de l'Etat, comme indemnité du dommage qu'on lui a causé en ne remplissant pas une transaction qu'il avait, lui, contractée très loyalement. Il paraît qu'il n'en sera pas ainsi, et que le cautionnement sera intégralement remboursé à la compagnie. Peut-être même y joindra-t-on les intérêts qu'il a produits depuis le jour où il a été versé. Ce serait pousser la courtoisie un peu loin, mais on assure que la chose n'est pas impossible.

Si la compagnie de Fampoux obtient le remboursement de son cautionnement, on dit que la compagnie du chemin de Bordeaux à Cette ne tardera pas à suivre son exemple, à liquider comme elle une entreprise qui n'est pas vue avec faveur à la Bourse, et qui par conséquent ne vaut pas la peine que les gens qui n'ont jamais cherché dans les chemins de fer que de fortes primes s'en occupent plus long-temps.

— Il paraît que la suppression de la république de Cracovie et sa réunion à l'Autriche, en violation des traités de Vienne,

LOUISE, avec impétuosité.

Tu as été malade, tu as failli mourir, Ferdinand?

RAMSTEIN.

Plût au ciel que je fusse mort! j'aurais au moins emporté son amour avec moi dans la tombe.

LOUISE.

Mon Ferdinand a été malade, mais mon infidèle? O mon Dieu! mon Dieu! il était malade! Pardonne-moi! pardonne-moi!

RAMSTEIN.

Qu'ai-je à te pardonner, Louise? Le destin est cruel... Long-temps je fus trop faible pour t'écrire; une lettre provenant d'une main étrangère pouvait t'effrayer. J'eus tort; l'excès de ma tendresse est la cause de notre malheur.

LOUISE.

Ferdinand, que viens-tu de me dire? Que n'as-tu gardé le silence?... Hélas! tous les sentiments qui remplirent autrefois mon âme reviennent en foule; notre doux passé se déroule devant moi. Ferdinand, cher Ferdinand, mon bonheur dépendait de ce malentendu; il n'a tenu qu'à cette erreur.

RAMSTEIN.

Cher Ferdinand!... Oh! non, ces mots ne partent pas de ton cœur; c'est impossible, n'est-ce pas? cela ne doit pas être? Aucun mot, aucun soupir, aucun désir ne doit me faire franchir la barrière que la vertu a placée entre nous comme un abîme redoutable!... Tu es perdue pour moi sans retour?

LOUISE.

Je suis perdue, Ferdinand! Mon Ferdinand gisait sur son lit de douleurs, et moi je le maudissais! Je m'écriais en soupirant: Pourquoi l'ai-je connu?

RAMSTEIN.

Le destin farouche se joue du sort des hommes. Louise, il faut se résigner; cela est. (Avec amertume.) Et de quel droit prétendons-nous être heureux? sommes-nous donc nés pour cela?

LOUISE.

Tais-toi, Ferdinand! tais-toi, de grâce! tu déchires mon cœur.

RAMSTEIN.

D'une semaine à l'autre j'espérais me rétablir. Dès que je pus écrire je le fis. Dans cet intervalle, tu avais changé de demeure. Ma lettre revint sans qu'on eût pu te trouver.

LOUISE.

Dieu!

RAMSTEIN.

Je ne voulais pas le croire; j'étais accablé par ce coup imprévu. Tu m'avais gâté, Louise! Je pensais qu'on pouvait être heureux sur la terre. Tu

n'aurais pas dû me bercer ainsi d'illusions; mon réveil n'en fut que plus affreux.

LOUISE.

Grâce, Ferdinand! grâce!

RAMSTEIN.

Une sombre espérance me restait encore; car, me croire oublié, cela ne pouvait me venir à l'esprit. Tu étais peut-être morte. Je voulais partir pour m'en informer, te trouver ou expirer sur ta tombe; mais l'incertitude, les angoisses, m'occasionnèrent une rechute. Je fus de nouveau cloué sur mon lit.

LOUISE.

Ferdinand, je n'étais pas digne de tant d'amour, moi misérable!... Grand Dieu! combien tu as souffert pour moi!

RAMSTEIN.

Beaucoup! mais ce n'était pas assez encore... Lorsque je repris quelques forces, je reçus ta dernière lettre.

LOUISE.

O ciel!

RAMSTEIN.

En la recevant, j'éprouvai les derniers sentiments de joie et d'espérance que je dusse ressentir dans ma vie. Mais tu signalais Louise Waller. O Louise! au premier instant je te maudis. Qui n'aurais-je pas maudit? Je me maudissais moi-même; j'accusais l'univers entier. Dans ma rage, je déchirai ta lettre avec mes dents. Je ne peux te dire tout ce que souffris. Cette heure-là fut la plus horrible de ma vie. Depuis, j'ai enduré bien des tourments; mais cette heure-là, c'est à peine si je puis me la rappeler. Elle est passée. Je suis donc venu pour te voir encore une fois, te dire un dernier adieu. C'était, hélas! la seule joie qui me restât sur cette terre.

LOUISE.

Mais, mon Dieu! tu n'aurais pas dû venir!

RAMSTEIN, avec ironie.

Tu as raison, Louise! je n'aurais pas dû venir. A quoi bon? Je pouvais bien mourir sans te revoir, mourir quelques jours plus tôt, et t'épargner un moment d'ennui, de désagrément!

LOUISE.

Ferdinand, peux-tu me juger ainsi? Ne suis-je pas assez malheureuse, sans que tu augmentes ma douleur? Tu t'en repentiras, tu t'en repentiras un jour! (Elle pleure.)

RAMSTEIN.

Tu pleures, Louise! tu pleures! Pardonne à un malheureux qui pour te voir échapper un instant à la tombe. Je t'afflige?... Ferdinand afflige Louise, lui qui ne vivait que pour elle! Pardonne, pardonne-moi!

LOUISE.

Ta mort me pèse sur la conscience. Quel remords!... Ferdinand, peux-tu me pardonner?

RAMSTEIN.

Je quitte sans regret ce monde, puisque je t'ai vue encore une fois... Tu ne m'avais pas oublié, c'est plus que je n'espérais... Nous étions sans doute créés l'un pour l'autre; un hasard, une méprise fatale nous a séparés sur cette terre. Mais là... (En montrant le ciel.)

LOUISE.

Là, oui, sans doute, il n'en sera pas de même; là, nous nous retrouverons un jour; là, nous serons heureux. (Moment de silence.) Maintenant, pardonne, pardonne, mon ami, à une faible femme si elle te supplie de t'éloigner... Tu me regardes avec des yeux si expressifs, si tristes!... Ferdinand, ne me regarde pas ainsi, je t'en conjure... je ne peux le supporter... Je tremble... A toute minute mon mari peut arriver. (Avec angoisse, en pressant les mains de Ramstein dans les siennes.) Pars, quitte ces lieux... Adieu, adieu, mon Ferdinand!... Je t'aime toujours, toujours comme jadis... mais... c'est... c'était... Éloigne-toi! éloigne-toi!... Vois, je pleure... Que peux-tu désirer de plus que des larmes?

RAMSTEIN, avec une froideur affectée.

Rien... J'ai savouré la dernière goutte de la coupe du bonheur... Adieu donc!... Je t'adresse une dernière prière, la voici: oublie-moi!... Adieu, il faut nous quitter pour toujours... (Il lui tend la main en détournant le visage.) Adieu!...

LOUISE, suffoquée par les larmes.

Adieu!...

RAMSTEIN.

Adieu jusqu'à l'éternité! (Serrant sa main.) Adieu, Louise! Un rideau noir s'abaisse entre nous deux. En te serrant la main, je te rends ton serment. Nous nous sommes méconnus. Adieu pour toujours!

LOUISE, en sanglotant.

Adieu!... adieu!

RAMSTEIN va du côté de la porte comme pour sortir, mais il s'arrête. Un moment se passe. Il retourne la tête, et jette sur Louise un regard plein d'une expression douloureuse. Louise reste immobile et comme anéantie, sans oser faire un mouvement.

Je ne peux m'en aller ainsi. Tu voudrais me voir partir, je le sais; mais je ne le puis, te dis-je!

LOUISE.

O mon cœur! mon cœur! il est brisé, déchiré, tout sanglant! Ferdinand, il me serait si doux de te dire de rester! Mais je n'ose le faire; j'ai comme un pressentiment.

un fait qui va s'accomplir sans que la France fasse même entendre une protestation!

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

PRÉSIDENCE DE M. TERME, MAIRE.

Séance du 16 novembre 1846.

Présents : MM. Barrillon, Bergier, Brossette, Donnet, Guinet, Couderc, Laforest, Menoux, Bouillier, Boullé, Descours, Seriziat-Carrichon, P.-P. Martin, Dolbeau, Bouvard, Bonnet, de Marnas, Capelin, de Vauxonne, Malmazet, Arnaud, Dervieu, Tardy, Falcounet, Faure-Péclat, Ricard, Guimet.

Adoption de serment de MM. Couderc et Bouillier. — Compte administratif de l'Antiquaille pour 1845. — Legs en faveur des filles orphelines de la Charité. — Budget supplémentaire des hôpitaux civils pour 1846. — Budget des hospices civils pour 1847. — Legs au profit de l'hôpital-général de Lyon. — Comptabilités particulières de la ville pour 1845. — Pension de retraite en faveur du sieur Sicard, inspecteur aux convois funèbres. — Procès-entre la ville, d'une part, et le sieur Couturier et Compagnie d'Assurances mutuelles, d'autre part, à la suite de l'incendie de la rue Quatre-Chapeaux. — Abonnement des débitants de boissons de Saint-Just et de Saint-Irénée. — Rapport de M. Barrillon au nom de la commission spéciale nommée pour l'examen du budget. — Compte administratif de 1845. — Rapport de la commission des finances sur le compte administratif de l'Antiquaille pour 1845.

La séance est ouverte à six heures et quart.

LE MAIRE donne la parole à M. Henri Seriziat pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal ne soulevant aucune observation, sa rédaction est adoptée à l'unanimité.

M. Reyre et Riboud, appelés à Paris pour des affaires particulières, ont demandé à M. le maire d'excuser leur absence auprès du conseil.

M. Couderc et Bouillier, qui n'avaient point encore été installés, prêtent serment, conformément à la loi.

LE MAIRE lit un rapport sur le compte administratif de l'Antiquaille pour l'année 1845, et conclut à ce que la commission des finances soit chargée de l'examen de son rapport.

Ces conclusions sont adoptées.

LE MAIRE lit un rapport tendant à approuver le legs de 4,500 f. fait par le sieur Claude Collonges aux filles orphelines de la Charité.

Le conseil adopte ce legs avec reconnaissance.

LE MAIRE lit un rapport sur le budget supplémentaire des hôpitaux civils pour 1846.

Cette affaire est renvoyée à l'examen de la commission des finances.

Le budget des hôpitaux civils pour 1847, dont M. le maire donne connaissance par un rapport très détaillé, est également renvoyé à la commission des finances.

Par testament du 30 avril 1836, M^{me} Doriot lègue à l'hôpital-général de Lyon une somme de 200 f. Les conclusions de M. le maire tendent à faire approuver cette libéralité par le conseil, qui lui donne son approbation sans réserve.

LE MAIRE met sous les yeux du conseil le compte final, pour l'exercice de 1845, des huit comptabilités particulières qui font suite au budget de la ville, et, comme précédemment, il se borne à lui en faire connaître les résultats.

Ce rapport est renvoyé à l'examen de la commission des finances.

LE MAIRE fait droit, par un rapport qu'il lit au conseil, à la réclamation du sieur Claude Sicard, inspecteur aux convois funèbres de la ville de Lyon, qui, attendu son grand âge, sollicite son admission à la pension de retraite à laquelle il a droit. Sur les conclusions de M. le maire, cette affaire est renvoyée à la commission des finances.

LE MAIRE lit au conseil un rapport tendant à obtenir l'autorisation de poursuivre devant les tribunaux compétents le paiement des travaux effectués dans le mois de juin dernier pour arrêter les progrès de l'incendie qui s'est manifesté dans la propriété de M. Couturier, rue Quatre-Chapeaux.

Le propriétaire de cette maison et la Compagnie d'Assurance mutuelle contre l'incendie ont élevé quelques difficultés pour acquitter ces dépenses; elles s'élèvent à la somme de 4,686 f. 50 c., montant du compte produit par l'entrepreneur des travaux de démolition et de déblai, et à celle de 200 f., montant des objets fournis pour la nourriture des gardes-pompiers et des militaires travailleurs qui n'ont pas quitté le lieu du sinistre pendant plusieurs jours et plusieurs nuits.

Le conseil municipal, se trouvant suffisamment éclairé par l'exposé de M. le maire et les observations fournies par M. Henri Seriziat, adopte les conclusions ci-dessus, et prend immédiatement une délibération conforme.

LE MAIRE demande au conseil l'autorisation de renouveler l'abonnement annuel que, depuis 1840, on accorde aux débitants de boissons de Saint-Just et de Saint-Irénée extra muros, au moyen d'une répartition entre eux et l'équivalent du droit.

LE MAIRE donne la parole à M. Barrillon, rapporteur de la commission des finances.

Le rapport remarquable, dont la lecture a duré pendant une heure et demie, a captivé constamment l'attention du conseil, et a excité au plus haut degré son intérêt. Le conseil municipal, désirant rendre public un important travail, en a voté l'impression à l'unanimité. Nous le ferons

RAMSTEIN.

Troublais quelque chose. Avec quelle volupté douloureuse je prolongeais adieu! La coupe empoisonnée est exquise à savourer. (Il tire son portefeuille.) Vois, c'est celui que tu me donnas; je l'ai soigneusement conservé. Tu m'avais dit d'y serrer tes lettres; je l'ai fait. Et les miennes, ne sont-elles devenues ?

LOUISE.

Ses lettres ! Mais mon mari aurait pu les trouver; je les ai... (Avec timide) brûlées.

RAMSTEIN.

Brûlées !... (Il retient ses larmes.) Tu n'aurais pas dû le faire, Louise. Grand Dieu ! moi qui ai conservé les tiennes comme un gage sacré ! Tiens, reprends-les. Il n'en manque pas une. Je voulais qu'elles me fussent dans le cercueil; mais Louise a brûlé les miennes, le dernier qui nous unissait l'un à l'autre est rompu. (Louise prend les lettres et se met à trembler.) Tu as oublié sans doute ce que tu m'écrivais ? Reconnaiss-tu cette rose ? Tu me la donnas dans une promenade. La dernière soirée ! Tu le vois, bien des années se sont écoulées, et je l'ai gardée précieusement. Qu'elle reçoive ce dernier baiser, cette dernière larme, et reprends-la.

LOUISE.

Perdinaud !

RAMSTEIN.

Vois encore quelque chose de toi; c'est ton portrait. Tu me le donnas au moment que je n'ai pas oublié. Prends tout, car cela ne m'appartient plus; une ombre ne peut me satisfaire. Prends tout, car cela ne m'appartient jamais. (Il montre le portefeuille.) Il est vide. Il ne me reste plus rien de ce monde qui me vienne de toi, si ce n'est ma douleur. Et maintenant, adieu !

LOUISE.

Tu me quittes ? tu t'en vas ainsi ? Oh ! reste encore, je t'en supplie ! en attendant une minute, écoute-moi !

RAMSTEIN.

Que veux-tu ? (Il tombe épuisé sur un sofa.)

LOUISE.

Perdinaud ! tu m'as rendue malheureuse pour le reste de mes jours.

RAMSTEIN, avec égarement.

Louise, vois-tu autour de moi ces ombres qui s'étendent ? Sont-ce les témoins de la mort qui m'enveloppent déjà ?

LOUISE.

C'est la nuit... J'entends des pas; on vient. Dieu du ciel ! c'est lui... reconnais sa marche. (Ramstein se lève.) Que dira-t-il ?

RAMSTEIN.

Du calme... Je lui avouerai tout. Mais non, il vaut mieux... Tu diras que j'ai un de tes parents. Je resterai le moins long-temps possible. (Waller

connaître dans l'un de nos plus prochains comptes-rendus.

M. MENOUX demande qu'on s'occupe de voter, séance tenante, l'emprunt proposé par M. le maire et appuyé par M. le rapporteur.

Il y a urgence, dit-il; nous sommes pressés par le temps et suffisamment éclairés sur la question, soit par le rapport de M. le maire, soit par le lumineux compte-rendu que nous venons d'entendre, et il est important pour l'administration que le gouvernement soit éclairé sur notre sympathie en faveur de l'emprunt.

M. PONS croit qu'il serait plus convenable de commencer par voter le budget, en y consacrant successivement deux ou trois séances. Ce n'est que lorsque les dépenses auront été approuvées que le chiffre de l'emprunt pourra être connu. C'est, du reste, la marche la plus régulière et la seule usitée.

M. MENOUX persiste dans son opinion et fait remarquer que son vote en faveur de l'emprunt n'a d'autre but que de faire trancher définitivement par le conseil la question à l'égard des deux autres modes dont on aurait pu faire usage et qui avaient pour but ou la vente des terrains ou un impôt extraordinaire.

Le conseil, éclairé par cette observation, vote à l'unanimité les principes de l'emprunt.

Sur la demande de M. le maire, le conseil arrête qu'il se réunira mercredi et jeudi prochains pour la discussion des articles du budget.

M. LE MAIRE cède la présidence à M. Menoux pendant la lecture du rapport de M. Pons sur le compte administratif de l'exercice de 1845. Les conclusions du rapporteur sont mises aux voix par M. Menoux et adoptées à l'unanimité par le conseil, qui y ajoute des remerciements pour le premier magistrat de la cité.

M. PONS, au nom de la commission des finances, lit un rapport sur le budget de 1847 de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie. Le conseil approuve les conclusions de ce rapport, qui fixe la dépense à 27,290 fr.

Et en recette la subvention de la ville. 46,790 fr.
Le produit des inscriptions montant à 10,500

Total égal à la dépense. 27,290 fr.

M. BARRILLON fait remarquer, à l'occasion de ce budget, qu'il a reçu des observations d'un médecin qui signale plusieurs doubles emplois dans les chaires de médecine, et regrette, d'un autre côté, les lacunes qui s'y font sentir; ainsi, la médecine légale, la clinique des accouchements et les maladies des femmes et des enfants ne sont pas enseignées, et cependant ce sont des branches fort importantes de la science médicale.

M. LE MAIRE fait connaître au conseil que la clinique des accouchements préoccupe depuis long-temps les hôpitaux, qu'il pense avec cette administration que cet enseignement sera bien placé entre les mains du major de la Charité, et il espère que ces fonctions ne tarderont pas à lui être confiées, ainsi que les maladies des femmes et des enfants, qui se lient intimement avec l'enseignement des accouchements. Quant à la chaire de médecine légale, il reconnaît son importance; mais cette importance se fait peu sentir dans les écoles préparatoires, parce que son enseignement exige dans ceux qui le suivent une instruction déjà fort étendue et qui ne se rencontre pas ordinairement parmi les jeunes élèves des écoles préparatoires. C'est pour cela qu'il existe dans ces écoles très peu de chaires de médecine légale, et qu'elles sont au contraire très utilement placées dans les facultés; que du reste toutes les questions relatives à la création d'une nouvelle chaire ou à la suppression de quelques unes qui peuvent faire double emploi rentrent dans les attributions de M. le recteur et non dans celles du maire de la ville.

M. PONS, au nom de la section des finances, lit un rapport sur le compte administratif de l'Antiquaille pour l'exercice 1845; ses conclusions tendent à l'approbation de ce compte. Le conseil approuve immédiatement.

La séance est levée à neuf heures et demie. (Courrier de Lyon.)

On écrit de Saint-Marcellin, 16 novembre 1846, au Patriote des Alpes :

« Si M. Pelleuc n'a pas voulu du sieur Saint-Romme comme député, il faudra bien qu'il l'accepte comme membre du conseil-général, car telle est la volonté du canton de Saint-Marcellin, et la revanche a été complète. »

« Depuis long-temps l'administration se consumait cependant en marches et contre-marches. Les natures d'homme les moins disposées à la prodigalité devenaient presque fastueuses dans nos lieux publics, du moins relativement. On eût dit qu'il y avait une révolution dans l'air. »

« On cherchait à apaiser de vieilles rancunes avec force poignées de main; les électeurs recevaient des visites inattendues, d'autres des sourires inconnus; malheureusement ils étaient incompris comme ceux de la vieille fille de M. de Balzac. »

« Enfin, on se disait dans la rue, et personne ne voulait y croire, qu'un électeur dévot avait sacrifié ses serments de seize ans sur l'autel... de la sous-préfecture. »

« Je ne vous parle pas d'une somme d'argent qui a fait perdre une voix à M. Saint-Romme: ce sont choses honteuses qu'on n'ose dire; on se contente de montrer au doigt les deux héros de cette ignominieuse histoire. »

« Et cependant tous ces efforts ont été inutiles... (Suivent les chiffres des deux tours de scrutin.) »

« Le canton de Saint-Marcellin a voulu protester contre cette misérable administration qui nous gouverne et contre la nomination de ce marquis de Bérenger en l'honneur duquel on vient de remplacer trois maires électeurs, celui de Tèche, ceux de Saint-Romans et de Pont-en-Royans. Bien entendu que les nouveaux venus sont électeurs aussi et qu'aux dernières élections ils ont fait leurs preuves ou se sont convertis. »

« Quand on pense que l'un d'eux était maire depuis seize ans, et que c'est le plus brave homme de sa commune; qu'ailleurs on a remplacé par un homme tellement aimé qu'il n'a pu trouver personne pour l'installer, un ancien maire qui avait réuni la presque unanimité des suffrages, ne faut-il pas plaindre une administration aussi malhabile, ou plutôt ne faut-il pas convenir que ses instruments sont bien indignes et son impopularité bien grande ! »

SOUSCRIPTION OUVERTE DANS LES BUREAUX DU CENSEUR, EN FAVEUR DES INONDÉS DE LA LOIRE.

Rue des Célestins, 6,

(12^e liste.)

MM. J.-B. Ritton, négociant, 50 f. — Roche et Berger, 5 f. — Pigeard, 50 c. — G. P., 1 f. — E. D., 1 f. — Cautel, 60 c. — Bellon, 50 c. — M. S., 1 f. — A. B., 1 f. — MM. les imprimeurs de la maison Giraud, 8 f. — Produit de la recette faite dimanche dernier chez M. Chardinous, coiffeur, 15 f. — Charles Achard, 1 f. — A. R., 10 f.

Total de ce jour. 94 f. 60 c.
Montant des listes précédentes 2,983 50

Total général. 3,078 10

SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DES INONDÉS DE LA LOIRE

Recues à la mairie de Lyon.

(13^e liste.)

Moitié du produit net du concert donné au Grand-Théâtre par M^{lles} Milanollo, le 7 novembre courant, au profit des inondés de la Loire et des indigents de Lyon, 3,475 f. 12 c. — MM. Longue et Portalès, 25 f. — Régis Martin père et fils, 100 f. — Adrien Girardon, 40 f. — Bicot, 75 c. — Quête improvisée au cercle phil-

harmonique du Nord, 108 f. 55 c. — Veuve Durand, 20 f.

Total de ce jour. 3,769 f. 42 c.

Montant des listes précédentes. 41,209 f. 80 c.

Total au 16 novembre inclus. 44,979 22

Chronique.

Le conseil municipal de Lyon, dans sa séance d'hier, a voté, sur la proposition de M. le maire, et à l'unanimité, une somme de 10,000 f. en faveur des inondés de la Loire.

— Le concert du 7 de mois, dont le produit intégral était consacré par M^{lles} Milanollo aux indigents de Lyon et aux inondés de la Loire, a donné une recette brute de 7,572 f. 25 c.

Les frais à prélever, comprenant l'éclairage (autre que celui au gaz, lequel a été fourni gratuitement par la compagnie), l'impression des affiches, des programmes, des billets d'entrée spéciaux, et le salaire des gens de service et ouvriers divers, se sont élevés à la somme de 622 »

Ce qui, en définitive, donne un produit net de 6,950 25

La répartition de cette dernière somme a été faite par moitié (soit 3,475 f. 12 c.) entre le bureau de bienfaisance de Lyon et la caisse de souscription des inondés de la Loire. (Communiqué.)

— Hier, à trois heures et demie du matin, le train venant de Saint-Etienne a déraillé près de Grigny. Cet accident a été causé par la rencontre d'une vache qui s'était échappée sur le chemin de fer et qui a été tuée par le choc. Le train était composé de douze wagons de marchandises et d'une voiture de voyageurs placée à l'extrémité; les quatre premiers wagons de marchandises sont sortis seuls de la voie à la suite de la locomotive. L'arrêt s'est produit presque sans secousse, la vitesse ayant été amortie graduellement par le parcours d'une vingtaine de mètres sur l'accotement et le long du talus. Personne n'a éprouvé le moindre mal. On a demandé immédiatement du secours à Givors, et le train a repris sa marche avec une autre machine à cinq heures et demie du matin.

— Nous avons à enregistrer un fait d'une atroce barbarie. Un homme veuf, ayant un enfant de sept ans, vivait avec une concubine depuis quelque temps à la montée du Garillan. Ils avaient renfermé dans un grenier le malheureux enfant qu'ils laissaient sans nourriture. Lorsque, pressé par la faim, il poussait des cris, ils le frappaient jusqu'à ce qu'il eût cessé de se faire entendre. Cependant des voisins, qui avaient entendu les cris de l'enfant et qui ne le voyaient plus sortir, conçurent des soupçons sur la conduite de son père à son égard; ils en firent part à M. le commissaire de police du quartier, qui se transporta sur les lieux et trouva l'enfant étendu, sans force, sur un tas d'immondices, et couvert de meurtrissures.

Le père et sa concubine furent arrêtés et conduits en prison.

— L'administrateur théâtral a l'honneur de prévenir le public que, attendu l'insuffisance des places à louer d'avance pour le concert d'adieux des demoiselles Milanollo, elle vient de faire numérotter le tiers de la première galerie de face. Elle prévient en outre que la deuxième galerie sera assimilée à la première et conséquemment au même prix.

— M. le commissaire chef de la police de sûreté nous communique l'avis suivant :

Les effets ci-après désignés ont été trouvés en la possession d'un voleur habile. Les personnes auxquelles ces objets pourraient appartenir sont invitées à se présenter à l'Hôtel-de-Ville, bureau de la police de sûreté.

A part les vêtements, tels que manteau, redingote, pantalons, gilets, etc., il y avait dans sa malle :

- 1° Un portefeuille en maroquin violet.
- 2° Une ceinture en basane.
- 3° Une montre en argent, guillochée et ciselée.
- 4° Un binocle en or ou en similor.
- 5° Un lorgnon en or ou en similor.
- 6° Une petite clef de montre.
- 7° Une bague en or, dite alliance.
- 8° Six cuillères.
- 9° Six fourchettes.
- 10° Deux cuillères à ragout.
- 11° Une poche ou bassine, avec son manche cassé sur le milieu de sa longueur. Toutes ces pièces d'argenterie ont un écusson portant une couronne, avec trois étoiles sur la spatule.
- 12° Six manches de couteau en argent, dont les lames ont été cassées. Dans une bourse, 5 pièces de cinq francs et 53 jetons d'argent aux armes de France, millésime de 1639, avec cette légende : *Ponts et Chaussées de France*. Au revers est un pont sous lequel coule une rivière; au-devant du pont sont deux mâts entrelacés.
- 13° Dans une filoché, 103 pièces de vingt francs et 9 de quarante francs.
- 14° Une monture de scie en fer.
- 15° Quatre lames de scie.
- 16° Un petit couteau à ongles.
- 17° Un ressort de montre.

— Le 15 de ce mois, un vieillard de 108 ans, nommé Faysan, et qui habite Pont-en-Royans (Isère), est venu assister à Saint-Marcellin au baptême d'un petit-enfant nouveau-né.

PALAIS ENCHANTÉ. — Galerie de l'Argue. — Grandes soirées fantastiques de M. Robin. Les expériences seront continuellement variées. On commence à sept heures et on finit à dix heures.

BULLETIN DES SOIES.

Les soies semblent vouloir prendre faveur sur les marchés de l'Ardèche. A Joyeuse, mercredi dernier, les grèges en qualité surfine se sont vendues jusqu'à 52 f. 80 c. le demi-kilog.

Soies fines, 29 f. 60 c., 30 f., 30 f. 50 c. et 30 f. 85 c. le demi-kilog. Soies deuxième choix, 21 f. 80 c., 22 f., 23 f. 50 c., 24 f., 25 f., 26 f. et 26 f. 60 c. le demi-kilog.

A Aubenas, samedi, les prix n'étaient pas aussi bien tenus; il s'est vendu une assez grande quantité de balles aux cotes suivantes :

Soies fines, 29 f. 05 c., 29 f. 50 c., 30 f. et 30 f. 25 c. le demi-kilog. Soies deuxième choix, 21 f. 75 c., 22 f., 23 f., 24 f., 25 f., 26 f. et 26 f. 50 c.

A Romans, les transactions sur les soies sont toujours languissantes; les prix ont même subi une baisse. Soies de pays, 50 à 51 f. le kilog.

A Avignon, les ventes n'ont quelque activité que pour les grèges en qualité supérieure; la marchandise ordinaire est délaissée. La foire de Cavailon du 14 a été presque nulle. Il ne s'est fait que quelques ventes en Provence et à Luberon aux prix de 47 à 51 f. le kilog.

A Marseille, malgré les débarquements importants qui viennent d'avoir lieu, les transactions sont assez insignifiantes. On annonce pour le 25 une vente aux enchères de 60 balles, qui pourra attirer sur la place des acheteurs. Il a été vendu, la semaine dernière, 13 balles Perse, 12 à 15 f. le

VARIÉTÉS.

LES JOUEURS D'ÉCHECS

DU CAFÉ DE LA RÉGENCE.

Le café de la Régence n'était pas en 1826 ce qu'il est aujourd'hui. S'en reposant sur une renommée de près de deux siècles, il dédaignait un étalage de luxe dont sa réputation le dispensait.

Il y a vingt ans, plein d'énergie et de santé, de Labourdonnais trônait au café de la Régence parmi les plus forts joueurs d'échecs. Quand, vers trois heures de l'après-midi, il s'asseyait, au fond de l'établissement, devant un échiquier, on faisait cercle autour de lui, émerveillé des prodiges de cet émule de Philidor, de ce maître de Saint-Amant.

Les personnages dont la France a le plus de droit de s'enorgueillir ont fréquenté le café de la Régence. Quand il avait battu ses adversaires, aux plus forts desquels il rendait pion et deux traits, de Labourdonnais, le front ruisselant de sueur, venait souvent s'asseoir à l'une des places où la chronique racontait que Rousseau et Franklin, le maréchal de Saxe et Napoléon, Voltaire et Richelieu, fiers d'avoir fait mat quelques adversaires, se reposaient après la bataille sous leurs lauriers.

En 1827, de Labourdonnais était à Londres. Il allait presque chaque soir de *Danemark-Street, Soho-Square*, dans un pauvre appartement occupé par un ancien capitaine des chasseurs de la vieille garde, et où se réunissaient ce qu'on appelait les proscriptions de la Restauration. C'étaient des officiers de l'ancienne armée, des étudiants des écoles de droit et de médecine, des *carbonari* échappés au sort des Berthou, des Vallé, des Borie, et qui, revenus d'une excursion malheureuse en Espagne sous les ordres des généraux Lallemand et Fabvier, trouvaient à Londres un refuge contre les condamnations politiques qui les menaçaient dans leur patrie.

Quand il arrivait que l'un des proscriptions avait reçu dans la journée le prix d'une leçon de français, d'équitation ou d'escrime, car, pour vivre, chacun faisait usage de son savoir et détaillait, au cachet, son talent, il remettait quelques schellings à la gentille Irlandaise Mary, servante de la maison, pour acheter le charbon de la soirée et les quelques pots *d'half and half* (mélange d'ale et de porter) destinés à réjouir la réunion, dont moitié n'avait souvent pas délé.

Un soir, il y eut grande délibération à *Danemark Street* chez le capitaine Desfossés. Il était arrivé, dans la journée, au domicile du proscription, comestibles, boissons, combustibles, éclairage en abondance; c'étaient des caisses de chandelles, des voitures de charbon, des tonneaux de bière, des fromages d'un mètre de circonférence, des douzaines de jambons d'York, à nourrir tout un bataillon; c'était un assortiment de plats, d'assiettes, de verres, de fourchettes, de couteaux, à desservir un banquet de cinquante personnes.

Dans l'exil, les réfugiés italiens, portugais, espagnols, recevaient des subsides de l'Angleterre. Les Français les avaient refusés. Plutôt, disaient-ils, la misère et la faim, que de devenir les obligés du gouvernement anglais. L'abondance qu'une main inconnue leur offrait pouvait venir de lui. Il fut décidé qu'on ne toucherait pas aux provisions reçues jusqu'à plus ample informé.

Ne pas se nourrir des aliments en sa possession, quand on a faim, c'est le supplice de Tantale. De Labourdonnais combattait, à chaque occasion, depuis plusieurs jours, la susceptibilité outrée de ses amis sans pouvoir les convaincre. « Il suffit, lui répondait-on toujours, que ces provisions puissent provenir de la charité anglaise, pour que nous les repoussions. — Bien ! s'écria de Labourdonnais poussé à bout, feu aux mèches ! le chester sur la table ! le tonneau sur le flanc ! c'est moi qui régale. Je vous ai envoyé assiettes et fricots avec une partie de l'argent que, depuis un mois, je gagne à Albion en la faisant échec. »

Ce fut un vivat universel; on ne résista plus. La chambre du brave Desfossés fut illuminée comme une cathédrale, et l'Irlandaise Mary, resplendissante Hébé, versa le nectar à pleins bords.

A cinq ans de là, de Labourdonnais passait par Arras; il était, à son tour, dans la détresse. Il rentrait d'un nouveau voyage en Angleterre, et, à défaut de guinées que le jeu des échecs, cette fois, ne lui avait pas fait gagner, il possédait une petite pacotille de rasoirs anglais, dont il se défaisait assez difficilement. Il trouva à Arras un des anciens habitués de *Danemark-Street*, qui lui prêta quelques argent.

Les années s'étaient écoulées. Le prêteur ignorait ce qu'était devenu de Labourdonnais, quand, le mois dernier, des affaires l'appelant à Paris, il se rendit au café de la Régence.

Quelle transformation ! Le café de la Régence avait changé de propriétaire. L'ancienne salle, aux ornements usés et fanés par le temps, maintenant lavée, repeinte, sculptée, dorée, pouvait rivaliser avec les cafés les plus élégants de Paris. Il n'existait naguère qu'une salle au café de la Régence, salle, il est vrai, vaste et confortable, et toujours bien hantée; on venait de lui en adjoindre une seconde au rez-de-chaussée, également spacieuse, belle et décorée avec goût, attenante à l'ancienne, ouvrant par deux doubles portes sur la place du Palais-Royal, et destinée aux fumeurs, engeance dont on ne saurait plus raisonnablement médire depuis que les princes fument et que le tabac rapporte, chaque année, quatre-vingt-dix millions de bénéfice net à l'Etat. Le café de la Régence s'était enrichi, en outre, au premier étage, de divers appartements occupés par le *cercle des échecs*. Là viennent combattre sur l'échiquier les plus forts joueurs du monde; de là partent des défis qui vont provoquer au jeu de Philidor les plus habiles de Londres, de Berlin, de Pesth et de Moscou.

L'heure à laquelle de Labourdonnais avait l'habitude d'arriver au café de la Régence était depuis long-temps passée, et il ne paraissait pas. Interrogé, le propriétaire actuel de l'établissement raconta que le grand maître était mort depuis plusieurs années, presque dans la misère, et alors que les habitants de l'île Bourbon venaient, en reconnaissance des services que son grand-père avait rendus à la colonie comme gouverneur, de lui voter une pension annuelle de 3,000 f., dont il ne put même toucher un seul quartier.

L'ami de Labourdonnais prit dans son portefeuille le billet à ordre que celui-ci lui avait souscrit à Arras; il passa de la salle du café dans celle de l'estaminet, demanda à la demoiselle du comptoir un cigare, l'alluma avec ce papier, se disant : « Je paie les jours d'abondance que de Labourdonnais nous a promis il y a vingt ans, à *Danemark-Street*, chez ce pauvre Desfossés que la mort a aussi frappé, quand, pour échapper aux exigences de la trop sensible Mary, il faisait voile, sur un navire qu'assailit la tempête, pour les Etats-Unis. »

(Extrait de *Almanach Annuaire du Pas-de-Calais*.)

Le gérant responsable, B. MURAT.

Bulletin de la Bourse de Paris du 17 novembre 1846.

Avant l'ouverture, on a fait 82 50, mais le 3 n'a ouvert au parquet qu'à 82 40. Pendant toute la bourse, il est resté stationnaire à 82 45, tantôt offert, tantôt demandé. A l'approche de la clôture, il a été coté à 82 50, et il a fermé au parquet à 82 45. Dans la coulisse, il est resté offert à ce prix.

Affaires beaucoup moins animées qu'hier. Pas de changement dans les chemins de fer; toujours de la faiblesse et par conséquent de la tendance à la baisse.

Trois pour cent.....	82 40	Versailles (rive droite)...	395
Quatre pour cent.....	106	— (rive gauche) ..	265
Quatre et demi pour cent.....	117 75	Paris à Orléans.....	1218 75
Cinq pour cent.....	117 75	Paris à Rouen.....	»
Emprunt de 1844.....	»	Rouen au Havre.....	670
Trois pour cent belge.....	»	Avignon à Marseille.....	865
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	»	Strasbourg à Bâle.....	218 75
Cinq pour cent belge.....	102	Orléans à Vierzon.....	565
Cinq pour cent napoléon.....	»	Orléans à Bordeaux.....	»
Récépissés Rothschild.....	102	Amiens à Boulogne.....	»
Cinq pour cent romain.....	100	Montreuil à Troyes.....	345
Trois pour cent espagnol.....	»	Chemin du Nord.....	636 25
Banque de France.....	»	Dieppe et Fécamp.....	353 75
Comptoir Gannone.....	1150	Paris à Strasbourg.....	477 50
Banque belge.....	»	Tours à Nantes.....	487 50
Caisse Lafitte.....	1215	Paris à Lyon.....	500
Obligations de Paris.....	1392 50	Lyon à Avignon.....	»
CHEMINS DE FER.			
Saint-Germain.....	1033	Bordeaux à Cette.....	»
		Bordeaux à la Teste.....	»

Bourse de Lyon du mercredi 18 novembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	865 75	»	865	865 75
prime d. 10.	»	»	»	»	875	»
Paris à Orléans.	»	»	1221 25	»	1223 75	1220
prime d. 10.	»	»	»	»	880	»
Paris à Rouen.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	565	»	566 25	567 50
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	636 25	635	635	635
prime d. 10.	»	»	»	»	642 50	»
Paris à Lyon.	»	»	498 75	»	500	»
prime d. 10.	»	»	»	»	503 75	»

A VENDRE Un bon fonds d'épicerie, situé dans un quartier très fréquenté et favorable à la vente. S'adresser rue Lainerie, n. 1, quartier Saint-Paul. (4405)

A VENDRE du 15 au 31 décembre prochain, 1,500 arbres essence chêne, en totalité ou par lots, dans la propriété de la Servette, près Lagnieu (Ain). (2924)

A LOUER. Vastes magasins et arrière-magasins, propices au commerce d'épicerie en gros, à celui de cornes en gros et autres de ce genre, ou encore pour atelier quelconque. S'adresser à M^{me} veuve Lamarche, rue Noire, n° 13. (2900)

A LOUER à la Noël, quatre pièces boisées, avec plafonnées et tapissées, sur le derrière, tenues depuis longues années par un café. S'adresser rue Limace, n. 5, au 2^{me}, la porte à gauche. (2898)

AVIS M. J. CARRET, professeur de langue anglaise, rue Sainte-Monique, 1, au 3^e, près l'Ecole La Martinière. — Leçons particulières en ville et à son domicile, tous les soirs de huit à dix heures, le dimanche et le lundi exceptés, pour MM. les jeunes gens qui, ayant des occupations pendant le jour, désireraient apprendre l'anglais. — Prix modérés. (2929)

AVIS. Une personne comptable, qui est dans les affaires depuis vingt ans, et qui pourrait diriger un fort contentieux, désirerait entrer comme associée ou comme intéressée dans une maison de commerce offrant des avantages certains et convenables. Elle pourrait disposer de quelques fonds. S'adresser à M. Bernier, peintre décorateur, venue de Vendôme, 39, à la Guillotière. (1601)

AVIS. Une maison de commerce DEMANDE Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue. S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (2915)

PATE PECTORALE
De Mou de Veau.
Elle calme les quintes de toux; elle convient dans les rhumes, catarrhes, oppressions, maux de gorge, éteintes de voix.
Le prix de la boîte de 130 grammes est de 1 f. 20 c.
Pharmacie Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (5418)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN
COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.
Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la chute de la chevelure, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c.
Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2. (3201-7954)

NOUVEAU SERVICE RÉGULIER EN POSTE DE MACON A AUTUN EN DOUZE HEURES.

Les départs ont lieu tous les jours, à dater du 1^{er} novembre, aussitôt après l'arrivée des bateaux à vapeur de Lyon. Ce service dessert : Cluny, Salornay-sur-Guye, la Croisée, Blanzy, Mont-Saint-Vincent, Marmagne, et correspond directement avec le Creuzot.

BUREAUX PRINCIPAUX :
MACON, chez M. Taupenot fils, directeur des Berlines Postes du Commerce, quai du Nord;
CLUNY, chez M. Piguët, dit François;
LA CROISÉE, chez M. Bernot, aubergiste;
BLANZY, chez M. Lagrion;
MARMAGNE, chez M. Nectoux;
AUTUN, au bureau des Messageries royales de France.

TABLETTES LAROQUE AU LICHEN, le plus efficace des pectoraux contre les rhumes, toux, asthmes, catarrhes. — Boîtes : 1 f. 25 c. et 70 c. — A Paris, Jozeau, rue Montmartre, 161; à Lyon, Laroque, rue Saint-Polycarpe, et à la pharmacie des Célestins; à Vaise, Simon; à Villefranche, Ayot; à Givors, Lume; à St-Etienne, Rizolot, rue de Foy, 15; à Rive-de-Gier, Rigaud; à Mâcon, Voituret; à Chalon, Paquelin; à Vienne, Mermat; à Bourg, Ravet, tous pharmaciens. (4415)

CIMENT-MARBRE.
ATELIER ET DALLAGES AVEC GARANTIE.
Des applications faites depuis une et deux années sur les points les plus fréquentés constatent le bon usage de ces dallages, qui dorénavant seront livrés avec garantie.
S'adresser pour la vente et la pose :
A MM. Gauthier et Tardieu frères, rue de la Liberté, à Perrache;
Mollino, rue Saint-Dominique, 13, dans la cour;
Bidreman père et fils, à Vaise, 6. (1590)

MANTEAUX ET CABANS IMPERMEABLES
PRÉPARÉS AU CAOUTCHOUC, de SOLLIET et FALCOT, brevetés (sans garantie du gouvernement).
Rue des Célestins, n. 6, à Lyon.
Par de nouveaux procédés, ces fabricants sont parvenus à donner à leurs tissus la souplesse et recherchée depuis si long-temps. Leurs manteaux et cabans sont garantis d'une imperméabilité parfaite. Vente en gros et demi-gros à des prix modérés.
Toiles imperméables pour bâches. (1609)
Ateliers de la rue de Jarente, n. 16, à Lyon.

PONT ET C^e
Grand assortiment de fourneaux de cuisine portatifs et maçonnés, calorifères et cheminées, escaliers en fer et fonte. Le tout garanti. (1553)

Instrument en gomme et en cuir bouilli.
Clyso-Pompes en tous genres, Clysoirs.
Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 43.

AVIS On demande un associé qui apporterait 25,000 f. pour l'exploitation d'une industrie brevetée (sans garantie du gouvernement), qui rapporte 150 pour 100. S'adresser à M. Valantin, grande rue Mercière, 43, au 2^e. (2934)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES, Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute dévotion ou vice du sang et des humeurs, Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.
Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.
Prix : 5 fr. le flacon.
S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

POLITIS, FACTEUR DE PIANOS,
Attaché jusqu'à présent à la maison Mongollier, A son atelier actuellement cours Morand, n° 16, aux Brotteaux.
Les personnes qui voudront faire réparer leurs pianos par lui sont assurées d'être satisfaites. A dater de ce jour, on trouvera chez lui des pianos de rencontre en bon état et à prix fixe. (990)

Pansement de Vésicatoires, facile, régulier, inodore, avec PAPIER et Compresses
D'ALBESPEYRES.
Chez MM. les pharmaciens. — SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS. (5200-7943)
LYON.— IMPRIMERIE DE BOURSY FILS. Rue de la Poulallerie, 19.

MINISTÈRE DE LA GUERRE. Hôpital militaire de Lyon.

ADJUDICATION AU RABAIS DES DENRÉES ET OBJETS DE CONSOMMATION pour l'exercice de 1847.

Le public est prévenu que le 26 novembre 1846, à midi, à l'Hôpital militaire de Lyon, aura lieu, en séance publique, l'adjudication des denrées dont le détail suit, nécessaires pour l'exercice de 1847, et qu'il sera reçu, séance tenante, des soumissions cachetées, qui seront ouvertes dans la salle du conseil par le sous-intendant militaire chargé de la surveillance administrative dudit établissement, en présence de MM. les soumissionnaires, des officiers de santé en chef, et de l'officier de l'administration comptable.

Désignation des fournitures.
Viande, trois quarts en bœuf, un quart veau ou mouton, le kilogramme; pois secs décortiqués, id.; haricots secs, id.; lentilles du Puy, id.; charbon de terre dit grosse grêle, le quintal métrique; paille de seigle, pour le couchage, id.; charbon de terre dit malbrun, id.; fagots grands, au cent; charbon de bois, l'hectolitre; saindoux, le kilogramme; sangsues, le mille; orge en grain, le kilogramme, farine d'orge, id.

Les soumissions pourront être faites pour la fourniture d'un ou de plusieurs des articles ci-dessus.

L'adjudication sera tranchée en faveur du moins disant; toutefois les marchés acceptés par M. le sous-intendant de la division ne seront définitifs qu'après l'approbation ministérielle.

L'adjudicataire sera tenu de se soumettre à toutes les vérifications qui seront jugées nécessaires dans l'intérêt du service.

On pourra s'adresser, pour prendre plus ample connaissance du cahier des charges et pour obtenir une formule de soumission, au bureau du sous-intendant militaire, place Louis XVIII, 14, et au bureau de l'officier comptable de l'Hôpital, où l'on aura l'aperçu de l'importance des fournitures. Fait à Lyon, le 28 octobre 1846. (1610)
Le sous-intendant militaire, H. DE LAFITTE.

SIROP PECTORAL DE MACORS, au Mou de Veau,

POUR RHUMES, GRIPPES, ENROUEMENTS ET IRRITATIONS DE POITRINE.
Ce sirop, composé en 1784, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque; ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours sur eux conservé une supériorité incontestable et une préférence méritée.
A Lyon, chez l'inventeur MACORS, pharmacie Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30; à Paris, pharmacie Fayard, rue Montholon, 18. On y trouve également le véritable *Sirop Vermifuge* pour les maladies des enfants.
Dépôts à Lyon :
M. Vernet, pharmacien, aux Terreaux.
M. Lardet, pharmacien, place de la Préfecture. (5419)